



## **Rapport d'orientations budgétaires pour le budget 2023**

Comme chaque année le conseil municipal est amené à débattre des orientations de la commune.

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales impose pour les communes de plus de 3.500 habitants, que le Maire, présente dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations en matière de programmation des investissements, ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet du département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

**Le budget 2023 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population gervaisienne tout en intégrant le contexte économique national, les orientations**

définies par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023, ainsi que la situation financière locale.

## **I - Le cadre de l'élaboration du budget 2023**

Le projet de loi de finances pour 2023 a été adopté le 16 décembre 2022.

La crise énergétique et l'inflation, en partie liées à la guerre en Ukraine, marquent le projet de loi de finances (PLF) pour 2023.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1% et sur une inflation de 4,2% en 2023.

Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

**En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB. Le déficit de l'État atteindrait 165 milliards d'euros en 2023 (+7 milliards par rapport au projet de loi initial).** Le poids de la dette publique baisserait de 111,6% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

**Les ménages continueront à bénéficier en 2023 du bouclier tarifaire énergétique. La hausse des tarifs de gaz et d'électricité sera limitée à 15% (contre 4% en 2022).**

**Pour protéger les collectivités locales, le filet de sécurité de 2022 est reconduit et élargi.** Il représentera un coût de deux milliards d'euros et devrait concerner entre 21 000 à 28 000 collectivités dont la situation financière s'est dégradée du fait de la hausse des prix énergétiques.

**En matière de finances locales, pas de révolution pour les collectivités territoriales.**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmentera de 320 millions d'euros en 2023.

Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements, les communes et les intercommunalités se verront attribuer une fraction de la TVA, qui sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

**Un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de deux milliards d'euros**, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds soutiendra notamment la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels...) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Dans le cadre du second "plan covoiturage" de l'État, 50 millions d'euros du fonds vert seront versés en 2023 aux collectivités pour la construction d'infrastructures de covoiturage (voies réservées, aires...)

## **II -LES CONSTATS BUDGETAIRES 2022**

### **a) Le contexte local en 2022**

La commune a dû faire face comme les autres collectivités à l'augmentation des dépenses énergétiques et alimentaires pour une grande part.

Malgré l'augmentation du point d'indice les charges de personnel ont été contenues par une bonne optimisation des organisations.

Les recettes se sont stabilisées, légèrement en croissance, notamment avec l'augmentation des bases locatives et un réajustement de nos tarifs publics, plus particulièrement sur l'enfance jeunesse.

Le programme d'investissements a été soutenu et conforme dans sa quasi-totalité au budget primitif.

Globalement c'est un exercice satisfaisant eu égard aux craintes liées à l'inflation.

b) Section Fonctionnement 2022 :Dépenses de fonctionnement

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Charges à Caractère général</b>	<b>€ 980 447</b>	<b>€ 822 237</b>	<b>€ 828 775</b>
Charges fonctionnement	€ 418 000	€ 423 595	€ 435 000
Services extérieurs	€ 465 587	€ 288 688	€ 251 000
Autres services extérieurs	€ 88 600	€ 104 234	€ 137 000
Impôts	€ 8 306	€ 5 720	€ 5 775
<b>Charges brutes de personnel</b>	<b>€ 1 857 743</b>	<b>€ 1 856 492</b>	<b>€ 1 867 117</b>
Autres charges gestion courante	€ 232 222	€ 232 389	€ 242 000
Atténuation de produits	€ 67 810	€ 32 796	€ 29 472
<b>Total Dépenses de gestion</b>	<b>€ 3 138 222</b>	<b>€ 2 943 914</b>	<b>€ 2 967 364</b>
Charges financières	€ 31 977	€ 27 145	€ 22 337
Charges exceptionnelles et dotations	€ 7 432	€ 5 813	€ 7 000
<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>€ 3 177 631</b>	<b>€ 2 976 872</b>	<b>€ 2 996 701</b>

**Dépenses de gestion : 5% en dessous du budget primitif établi**

Évolution des charges nettes de personnel <sup>(1)</sup>

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Évolution charges de personnel	1 671 955 €	1 728 373 €	1 820 393 €	1 821 314 €	1 827 618 €

(1) Charges brutes déduites des allocations maladies et mises à disposition du personnel

**Recettes de fonctionnement**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Produits des services</b>	€ 225 876	€ 283 201	€ 308 000
<b>Impôts et taxes</b>	€ 2 681 334	€ 2 727 548	€ 2 818 000
<b>Dotations et participations</b>	€ 584 515	€ 445 959	€ 495 500
<b>Autres produits de gestion courante</b>	€ 29 502	€ 35 035	€ 39 000
<b>Atténuation de charges</b>	€ 7 810	€ 11 539	€ 16 200
<b>Total Recettes de Gestion</b>	<b>€ 3 529 037</b>	<b>€ 3 503 282</b>	<b>€ 3 676 700</b>
<b>Produits exceptionnels (2)</b>	€ 5 017	€ 14 413	€ 12 400
<b>Total Recettes réelles</b>	<b>€ 3 534 054</b>	<b>€ 3 517 695</b>	<b>€ 3 689 100</b>

	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>3 554 000 €</b>	<b>3 534 054 €</b>	<b>3 517 695 €</b>	<b>3 689 100 €</b>

**Résultats globaux de la section de fonctionnement :**

Recettes totales de fonctionnement : + 5 108 100 €  
Dépenses totales de fonctionnement : - 3 156 701 €

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 1 951 399 €**

On constate un excédent de fonctionnement légèrement supérieur à celui de 2021.

La **marge brute dégagée est de 699 399 euros** en hausse de près de 28 % par rapport à celle de 2021

Le taux d'épargne brute se situe ainsi aux alentours de 19%.

Compte tenu de la conjoncture c'est un excellent résultat.

**Analyse des dépenses**

Malgré l'inflation nous contenons les **dépenses réelles de fonctionnement** lesquelles sont très proches (1%) par rapport au compte administratif 2021.

Les **charges de personnel sont stables** par rapport à 2021 mais aussi par rapport à 2020. Elles représentent 61,5 % de nos dépenses de gestion.

La pandémie a limité certaines dépenses en 2020 et 2021 notamment les voyages, déplacements des écoles, manifestations, fêtes.

2022 est une année plus proche de 2019 avec un retour à la normale de la plupart des activités.

Beaucoup d'efforts ont porté sur une **optimisation de nos charges générales**, permettant de les réduire de près de **19% par rapport donc à 2019**.

Cela a été possible, d'une part en reportant vers l'investissement des travaux de restructuration et de rénovation des voiries et bâtiments, et d'autre part grâce à une effort d'optimisation sur certaines dépenses de produits et consommables.

### **Analyse des recettes**

Les **recettes réelles de fonctionnement** augmentent légèrement de presque **4,9 %**. Cette évolution favorable est surtout portée :

- Par l'indexation des bases locatives sur la taxe foncière
- Par le réajustement notamment des tarifs de nos services enfance jeunesse au 1er septembre 2021 et 2022, bien que la diminution des effectifs scolaires à la rentrée 2022 pondère les effets de cette hausse
- Par les taxes TLPE et additionnelles supérieures à la prévision budgétaire

### c) Section Investissements 2022 :

Les achats d'équipements sont légèrement en dessous des budgets prévus.

Nous avons concrétisé principalement les chantiers suivants :

- La rénovation énergétique du bâtiment B de l'école élémentaire,
- La rénovation énergétique du vestiaire du stade Farsy
- La rénovation et sécurisation cycliste de la route de Chambord,
- La fin de la rénovation de l'éclairage public

Nous avons lancé les études préalables à la construction des locaux associatifs.

L'étude de la végétalisation de la cour d'école élémentaire est aboutie. La réalisation de cette opération prévue au budget 2022 sera planifiée en 2023

Seule, la réfection du parvis de l'espace JCD, opération prévue au budget 2022 n'a pas été réalisée afin d'étudier une solution prenant mieux en compte les évolutions climatiques.

Si on fait exception du report de ces deux précédentes opérations, c'est 93 % des crédits prévus et identifiés au budget 2022 qui ont été concrétisés.

### Niveau de consommation des crédits d'équipement

SECTION D'INVESTISSEMENT	2020	2021	2022
<b>Recettes réalisées</b>	446 663 € <sup>(2)</sup>	338 650 € <sup>(3)</sup>	221 084 € <sup>(3)</sup>
<b>Recettes engagées au 31/12</b>			173 746 €
<b>Total</b>	<b>446 663 €</b>	<b>338 650 €</b>	<b>394 830€</b>
<b>Opérations réalisées</b>	427 684 € <sup>(3)</sup>	1 460 744 € <sup>(4)</sup>	1 049 330 € <sup>(4)</sup>
<b>Opérations engagées au 31/12</b>			330 789 €
<b>Total</b>	<b>427 684 €</b>	<b>1 460 744 €</b>	<b>1 380 119€</b>

(2) Dont 400 000 € d'emprunts

(3) Subventions seules

(4) Intègre les restes à réaliser de l'année précédente

## Résultats d'investissements 2022

Recettes totales d'investissement :	1 677 217 €
Dépenses totales d'investissement :	1 763 387 €
<b>Soit un résultat d'investissement de :</b>	<b>- 86 170 € <sup>(a)</sup></b>
Restes à réaliser des recettes d'investissement :	173 746 € <sup>(b)</sup>
Restes à réaliser des dépenses d'investissement :	330 789 € <sup>(c)</sup>
Soit un déficit réel d'investissement (a+c-b) :	<b>243 213 €</b>

### Recettes 2022

Les recettes réelles d'investissement concernent les **subventions** pour **221 084 €**,

Pour les recettes propres d'investissements se rajoutent :

- Le FCTVA pour 56 711 €,
- La taxe d'aménagement pour 43 996 €,

Les recettes sont complétées par l'excédent de fonctionnement 2021 capitalisé, soit 487 426 €, l'excédent d'investissement 2021 de 200 826 € et autres concessions et amortissements.

### Dépenses opérations investissements 2022

Les dépenses d'opérations d'investissement, en reprenant les restes à réaliser de 2022, s'élèvent au total à **1 380 119 €**, elles concernent notamment :

<b>Achat de matériels</b>	<b>130 000 €</b>
<b>Route de Chambord</b>	<b>325 157 €</b>
<b>Rénovation thermique</b>	<b>324 107 €</b>
<b>Achats fonciers</b>	<b>153 899 €</b>
<b>Locaux associatifs</b>	<b>106 315 €</b>
<b>Bâtiments et espaces publics</b>	<b>222 412 €</b>

### **III - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

#### **a) Le contexte local en 2023**

Le contexte inflationniste risque de peser encore sur nos charges de fonctionnement. En conséquence il nous faut chercher des sources d'économie là où cela doit être possible :

- Se questionner en permanence sur certaines de nos dépenses
- Encourager nos services communaux et associations aux gestes de sobriété énergétique mais également mieux maîtriser nos dépenses de produits consommables.

Dans ce sens il nous faut aussi poursuivre les investissements nécessaires à l'amélioration énergétique de nos bâtiments.

Les impacts de l'extension de la ZAC Aubépin restent toujours à identifier pour mieux appréhender, lors des prochaines années, les nouvelles dépenses de fonctionnement de ce quartier.

#### **b) Orientations recettes 2023**

L'objectif sera une augmentation de **2%** de nos recettes notamment induites par la revalorisation des bases locatives

#### **Fiscalité directe**

Comme en 2022, la taxe d'habitation et les compensations d'exonération ont disparu du budget communal, le transfert de la taxe foncière sur le bâti départemental couvrant en parti le montant perdu.

Un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur est mis en place afin de corriger les écarts de produits générés par ce transfert.

Le montant du produit de cette fiscalité directe sera calculé début 2023 à partir des éléments de référence votés en loi de finances pour 2022.

Toutefois les valeurs locatives sont revalorisées annuellement par application d'un coefficient, calculé depuis 2017 par la DGFIP, sur la base d'informations publiées par l'INSEE mi-décembre.

**Le coefficient de revalorisation calculé pour 2023 s'élèverait à 7% (Source DGFIP).**

**Il n'est pas envisagé d'augmentation des taux de la taxe foncière sur 2023.**

### **Dotations**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) pour le bloc communal est basée sur plusieurs composantes selon la taille et le type de la commune.

Pour notre commune, cette dotation comprend la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation. Pour 2023, elle sera stable, cette stabilité se fait au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale.

### **Péréquation**

Le fonds de péréquation intercommunal et communal sera maintenu au même niveau pour les prochaines années. Pour rappel, il participe à la redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

### **Fiscalité FCTVA**

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) compense de manière forfaitaire la TVA que les bénéficiaires du fonds ont acquitté sur certaines de leurs dépenses et qu'ils ne peuvent pas récupérer par voie fiscale.

Depuis 2018, le bénéfice du fonds de compensation de la taxe à la valeur ajoutée (FCTVA) qui s'appliquait aux dépenses d'investissement est élargi aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie donc des dépenses de fonctionnement.

La loi de finances pour 2020 a étendu l'éligibilité du FCTVA aux dépenses d'entretien des réseaux payées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

Pour rappel le taux de remboursement est de 16.404%.

Le remboursement du FCTVA est automatisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les collectivités bénéficiaires du FCTVA en N-2 et donc revenir plus rapidement à terme.

Pour information nous avons perçu au titre des dépenses :

- Sur l'exercice 2021 la somme de 23 784 € en fonctionnement et 62 951€ en investissement,
- Sur l'exercice 2022, la somme de 19 296 € en fonctionnement et 56 711€ en investissement.

### **Produit des services**

Nous poursuivrons des ajustements sur nos tarifs de services publics notamment concernant le pôle enfance jeunesse tout en cherchant une répartition juste en fonction des revenus des familles.

**Recettes : Détail des hypothèses**

<b>Impôts et taxes</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Prévision Réalisé 2022</b>	<b>2023</b>
Taxes foncières	1 875 865€	1 948 085€	2 008 617€	2 150 000€
Attribution de compensation	402 999€	364 655€	364 655€	364 655€
Dotation de solidarité communautaire	81 629€	81 629€	81 629€	81 629€
FPIC	54 159€	55 569€	55 725€	55 725€
FNGIR	39 937€	39 937€	39 937€	39 937€
Taxe sur la consommation finale d'électricité	72 975€	79 994€	75 287€	76 000€
Taxe sur la publicité extérieure	97 900€	103 060€	117 235€	120 000€
Taxes et droits de mutation	55 332€	49 951€	73 401€	65 000€
Impôts et taxes diverses		3 768€	1 156€	
<b>TOTAUX</b>	<b>2 680 796€</b>	<b>2 726 648€</b>	<b>2 817 642€</b>	<b>2 952 946</b>

<b>Dotations</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Prévision Réalisé 2022</b>	<b>2023</b>
Dotation Globale de Fonctionnement	251 543€	241 162€	230 980€	230 980€
Dotation de solidarité rurale	44 419€	44 534€	44 357€	44 357€
Compensation taxes foncières	5 110€	6 216€	9 076€	9 076€
Compensation taxe d'habitation	55 569€			
FCTVA	22 591€	23 784€	19 296€	7 000€
DCRTP (dotation de compensation de la taxe professionnelle)	17 848€	17 848€	17 848€	17 848€
Autres organismes	156 965€	112 416€	173 900€	120 000€
<b>TOTAUX</b>	<b>554 045€</b>	<b>445 960€</b>	<b>495 457€</b>	<b>429 261€</b>

### Recettes totales 2023 envisagées

<b>Recettes</b>	<b>Prévision 2022</b>	<b>2023</b>
70 – Produit des services	308 000 €	320 000 €
73 – Impôts et taxes	2 818 000 €	2 952 946 €
74 – Dotations	495 500 €	429 261 €
75 – Autres produits de gestion courante	39 000 €	42 000 €
013 + 76 + 77	28 600 €	20 000 €
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>3 689 100 €</b>	<b>3 764 207 €</b>

**Soit + 2.03% par rapport à 2022**

**c) Orientations dépenses 2023**

L'objectif sera de contenir nos dépenses aux environs de **1,5 %**

**Charges de personnel**

L'objectif sera de stabiliser nos dépenses de personnel à l'identique de 2022, autour de **1,5 %**

Les leviers d'économie étant très limités, ces charges restent sous la menace des remplacements d'agents nécessaires en cas d'absentéisme.

En 2022, l'appel à l'intérim pour pallier rapidement certains départs, a pesé sur nos charges. Pour 2023 ce phénomène devrait sauf cas imprévu, être moins pénalisant.

Nous aurons cependant une année pleine des revalorisations salariales liées à l'augmentation du point d'indice.

Nous disposons toutefois d'outils précis pour mieux analyser et surveiller les dépenses de personnel pour chaque service.

**Charges à caractère général**

Les efforts d'économie réalisés en 2021 et 2022 devront être consolidés.

Toutefois, l'objectif sera de contenir les charges générales à **2 %** maximum d'augmentation car nous serons sur une année pleine de l'effet énergétique.

Outre l'énergie, l'inflation sur beaucoup de produits, dont l'alimentation, devront être compensés en réduisant certaines dépenses non indispensables.

L'objectif sera ainsi de maintenir une **marge brute** supérieure à **600 000 euros**, permettant ainsi de bien gérer le financement de nos investissements

**Dépenses totales 2023 envisagées**

<b>Dépenses</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Budget 2022</b>	<b>Prévision Réalisé 2022</b>	<b>2023</b>
011 - charges à caractère général	<b>980 445€</b>	<b>822 238€</b>	944 864 €	828 775 €	845 350 €
012 – charges de personnel	<b>1 857 737€</b>	<b>1 856 493€</b>	1 890 807 €	1 867 117 €	1 895 123 €
014 – atténuation de produits	<b>67 810€</b>	<b>32 796€</b>	29 972 €	29 472 €	29 472 €
65- autres charges de gestion courante	<b>232 222€</b>	<b>232 390€</b>	257 513 €	242 000 €	250 000 €
66 – charges d'intérêt	<b>31 977€</b>	<b>27 145€</b>	25 927 €	<b>22 337 €</b>	<b>30 300 €</b>
67 – charges exceptionnelles	<b>2 311€</b>	<b>5 814€</b>	10 931 €	<b>7 000 €</b>	<b>3 500 €</b>
68 – dotation aux provisions	<b>5 121€</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>3 177 623 €</b>	<b>2 976 876 €</b>	<b>3 160 014 €</b>	<b>2 996 701 €</b>	<b>3 053 745€</b>

**Soit + 1,9% par rapport à 2022,**

**Dont 3 019 945 € de dépenses de gestion, soit + 1,7 % par rapport à 2022**

#### **d) Orientations investissements 2023**

Outre les restes à réaliser de 2022, les investissements sur le budget principal sont prévus à hauteur de près de **1,3 millions d'euros**.

Cette enveloppe budgétaire portera entre autres et notamment sur les projets suivants :

- Deuxième étape des projets de **rénovation thermique** portant sur l'école élémentaire bâtiment B, mairie, salle d'évolution, chauffage maternelle et restaurant scolaire pour un montant de **265 000 euros**
- La **végétalisation et l'aménagement des cours d'école** pour un budget de **200 000 euros**
- Un budget de **renouvellement de matériel et d'équipements de fonctionnement**, budget envisagé à hauteur de **125 000 euros**.
- L'avancement des études de la construction des locaux associatifs pour **300 000 euros**
- Des **aménagements d'espaces publics et routiers**.

Cette enveloppe budgétaire cumulée avec celles des années 2020, 2021, 2022 portera l'effort d'investissements à près de **4 500 000 euros** sur ces 4 années de la mandature en cours.

Pour financer le reste de la mandature, la commune prévoit un appel à l'emprunt, le montant envisagé autour de **1 300 000 euros** sera validé lors du vote du budget et sollicité pour le dernier trimestre.

Cet emprunt financera surtout le projet de la construction des locaux associatifs.

e) **Synthèse financière**

Chiffres clé	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	3 533 948€	3 517 695 €	<b>3 689 100 €</b>	<b>3 764 207€</b>
Charges courantes de fonctionnement	3 138 241€	2 943 916€	2 967 364€	3 019 945€
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>395 707€</b>	<b>573 779€</b>	<b>721 736€</b>	<b>744 262€</b>
Intérêts de la dette	31 977€	27 145€	22 337€	30 300 €
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>363 730€</b>	<b>546 634€</b>	<b>699 399€</b>	<b>713 962 €</b>
Remboursement en capital de la dette	192 849€	192 669€	191 531€	189 056€
<b>EPARGNE NETTE = autofinancement</b>	<b>170 881€</b>	<b>353 965€</b>	<b>507 868€</b>	<b>524 906 €</b>
Recettes propres d'investissement	227 043€	630 242 €	495 537€	676 000 € (*)
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>397 924€</b>	<b>984 207 €</b>	<b>1 003 405€</b>	<b>1 200 906 €</b>
Opérations d'Investissement	427 684€	1 468 888 €	1 380 119 €	1 300 000 €
<b>BESOIN ou EXCEDENT DE FINANCEMENT</b>	<b>-29 760€</b>	<b>- 484 681 €</b>	<b>- 376 714 €</b>	<b>- 99 094 €</b>

(\*) Dont 400 000 € de subventions et hors hypothèse d'un emprunt de **1 300 K€** au dernier trimestre 2023

f) **Analyse endettement 2023**

<b>ANNEES</b>	<b>EN-COURS DE LA DETTE AU 01/01/N</b>	<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>RATIO</b>
A fin 2018	<b>1 539 185 €</b>	<b>537 384 €</b>	<b>2.86</b>
A fin 2019	<b>1 819 290 €</b>	<b>500 307 €</b>	<b>3.63</b>
A fin 2020	<b>1 628 663 €</b>	<b>363 730 €</b>	<b>4.48</b>
A fin 2021	<b>1 435 847 €</b>	<b>546 636 €</b>	<b>2.63</b>
A fin 2022	<b>1 244 316 €</b>	<b>699 399 €</b>	<b>1.78</b>
A fin 2023 (*)	<b>2 188 308€</b>	<b>713 962 €</b>	<b>3.07</b>

(\*) Hypothèse prise d'un emprunt de 1 300 000 euros au dernier trimestre 2023

Le maintien du bon niveau de marge brute en 2023 et notre ratio d'endettement encore faible d'endettement va nous permettre d'envisager un emprunt confortable

Néanmoins la criticité de cette épargne brute reste toujours le facteur déterminant pour réussir au-delà de 2023 nos ambitions d'investissements.

D'où l'importance de continuer à maîtriser nos dépenses de fonctionnement, d'autant plus efficacement qu'il faudra trouver les économies pour faire face à la situation inflationniste.

## **IV CONCLUSION et PERSPECTIVES**

Les principales orientations budgétaires 2023 présentées ont pour objectifs :

- A l'identique de 2022, le **maintien d'un bon niveau d'épargne, aux environs de 600 000 euros** afin de pouvoir concrétiser l'ensemble de nos programmes d'investissements. Cela passe par la surveillance, et la stabilité de nos dépenses de fonctionnement.
- Un **programme d'investissements bien cadré** autour de la construction de nos locaux associatifs, de la végétalisation de la cour de l'école et la poursuite de la rénovation énergétique de nos bâtiments public.

En termes de perspectives au-delà de cette nouvelle année budgétaire, il faudra continuer à identifier les leviers pour maintenir ce bon niveau d'épargne

Au-delà de 2023 et pour la fin de la mandature sur 2024 et 2025, les orientations de ces deux dernières années sont les suivantes :

- Maintien du niveau d'épargne brute
- Emprunt de 1,3 millions d'euros
- Investissements à hauteur de 2,5 Millions d'euros dont 1,6 millions d'euros pour les locaux associatifs
- Maintien du niveau d'excédent de fonctionnement du début de la mandature
- Taux de désendettement inférieur à 4 années